

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du
15-03-2016

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional

sommaire

Propos introductif du président François Berthelon	3
Propos introductif du vice-président Dominique Roy	5
Dénomination de la Région Bourgogne Franche-Comté	7
Examen du rapport soumis pour avis par M ^{me} la présidente du Conseil régional	9
Déclarations des différents groupes	11
Échos dans les médias	21

Propos introductif de François Berthelon, président du CESER Bourgogne Franche-Comté

Mes chers collègues,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la première séance plénière de travail de notre nouveau CESER installé le 26 janvier dernier. Je tiens tout d'abord à remercier notre président-délégué, Dominique Roy, par ailleurs président de la CCI du Doubs, qui nous accueille dans cette salle des séances rénovée, et que nous avons le plaisir d'inaugurer avec nos travaux.

L'ordre du jour de notre séance est tel qu'il nous mobilise pour la matinée seulement. Pour autant, il comporte un dossier majeur concernant le projet global de l'Exécutif régional : **le document servant de support au débat sur les orientations budgétaires de la collectivité.**

Comme son nom l'indique, il permet d'organiser un débat qui s'est instauré au sein de nos 6 commissions thématiques. Elles ont transmis leurs remarques à la commission Finances qui a préparé un projet d'avis, soumis ce matin à l'avis de l'assemblée.

Nos échanges seront précieux pour l'Exécutif régional qui procédera au même exercice en son sein le 18 mars prochain. **Nous nous attachons à transmettre nos réflexions ainsi que les déclarations des groupes, dans la foulée de notre séance afin que les conseillers régionaux en disposent suffisamment en amont du 18 mars.**

Nouvelle région, nouvel Exécutif, nouveau projet mais d'une certaine façon aussi année de transition qui voit perdurer un certain nombre de politiques conduites précédemment dans l'une ou l'autre des deux régions et qui répondent aux attentes des acteurs régionaux.

Dès le mois d'avril, nous aurons à formuler un avis sur le projet de budget primitif 2016. Puis, à l'automne, la collectivité reprendra le rythme classique d'élaboration des documents budgétaires pour un vote du projet de budget 2017 avant la fin de l'année. Entre temps, au mois de juin, nous aurons à connaître des comptes administratifs des 2 ex-régions.

Autrement dit, une année riche pour la région qui doit **initier son projet de mandat** dans un contexte contraint en matière financière, tout en mettant progressivement en place son organisation administrative à finaliser, dans ses grands axes, avant la fin du premier semestre.

Mes chers collègues, **je souhaite que nous soyons associés à l'élaboration de ce projet de mandat.** Bien entendu, il ne s'agit pas de le co-construire car il relève de la responsabilité pleine de l'Exécutif. Mais dans les étapes qui vont précéder sa mise au point, je considère que la réflexion de notre assemblée a toute sa légitimité. Notre mission est d'éclairer l'Exécutif, de lui transmettre la parole et les besoins de la société civile. **Associer étroitement le CESER à l'élaboration de ce plan de mandat, suffisamment en amont, me paraît être une illustration pertinente de cette nécessaire évolution dans la conduite de l'action publique.**

Notre installation date de moins de deux mois et nous sommes engagés dans un rythme de travail soutenu. Il est scandé par :

- **Nos réunions plénières précédant celles du Conseil régional**, à raison de 3 séances d'ici la fin juin, nous permettant de formuler un avis sur les propositions de l'Exécutif régional,
- **L'indispensable programme d'acculturation** afin d'une part, de mieux connaître le territoire au service duquel nous exerçons notre mission désormais, d'autre part le socle de nos réflexions respectives afin de les croiser et de repérer les enjeux communs,
- **Les réponses aux saisines de l'Exécutif régional.** L'une d'entre elles, relative au nom de la région, trouve sa réponse aujourd'hui à travers l'avis formulé par le Bureau et qui sera soumis à notre validation collective,
- La seconde est d'une autre nature. Elle nous interpelle sur un sujet grave en ce sens **qu'il interroge le rapport entre le politique et les citoyens** et, ce faisant, l'avenir de notre société et de notre démocratie.

Face à la densité d'un tel programme, notre volonté partagée de contribuer à la mise au point du plan de mandat de la collectivité, **il nous appartient de veiller aux conditions optima de notre travail, tant dans son organisation que dans ses méthodes.** Car nous avons l'exigence de produire efficacement, dans des délais courts, et en démontrant notre valeur ajoutée.

Je remercie d'ores et déjà chacune et chacun d'entre vous, ainsi que nos collaborateurs, pour leur implication dans ces premières semaines d'activité. Notre Bureau, nos commissions se sont mises au travail avec énergie dans le souci de mieux connaître notre socle de pensée respectif, d'appréhender les dossiers régionaux et d'affiner nos méthodes de travail.

De fait, nous sommes en train de construire une culture partagée et je tiens à saluer l'état d'esprit positif qui prévaut dans notre CESER Bourgogne Franche-Comté.

Notre implication doit se poursuivre sans faiblir compte tenu des enjeux auxquels nous sommes confrontés, de la nécessité de réussir cette fusion afin que nos concitoyens, sur leur territoire, se sentent reconnus et écoutés dans leurs attentes et leurs besoins.

Cela requiert un investissement soutenu de notre part, une prise de connaissance rigoureuse des dossiers régionaux, une analyse exigeante et des propositions fouillées et argumentées. C'est un beau challenge dont la réussite dépend de chacun d'entre nous.

Mais je tiens aussi à dire que la fusion sera réussie si tous, élus, socio professionnels, acteurs publics et privés s'engagent résolument dans une démarche constructive du processus de fusion. Cela passe par un respect mutuel entre les personnes elles-mêmes, le respect des équilibres régionaux, la prise en compte des spécificités de tous les territoires, l'écoute des préoccupations de nos concitoyens.

À la place qui est la sienne, notre CESER peut utilement exercer son rôle de vigie dont Dominique Roy vous parlera juste après. Je vous remercie par avance et laisse quelques minutes la parole à Dominique Roy, président-délégué du CESER.

Propos introductif de Dominique Roy, président-délégué du CESER Bourgogne Franche-Comté

Comme l'a indiqué le président Berthelon, nous sommes en exercice depuis 7 semaines, jour pour jour.

Grâce à une solide phase de préparation, notre assemblée a pu se mettre en route rapidement. Notre volonté partagée, de ne pas bouleverser tout notre fonctionnement, nous a conduits à adopter notre Règlement Intérieur à la quasi unanimité le 26 janvier dernier. Conscients de l'ampleur du changement et du délai nécessaire pour permettre à cette assemblée de 147 membres de fonctionner au mieux, **nous avons privilégié une période d'observation d'ici l'été - ce qui ne veut pas dire attentisme, pour preuve les chantiers évoqués précédemment par le président Berthelon.**

Une période d'observation donc, pour observer les bonnes pratiques et celles qui sont à améliorer.

Au quotidien, nous mesurons les difficultés et les limites du fonctionnement que nous avons imaginé dans les conditions que je viens de rappeler.

Aussi, il s'agit de **structurer** nos réflexions et nos travaux, en organisant la **transversalité** et en permettant l'expression la plus large possible.

C'est dans cet esprit que j'ai proposé au Bureau vendredi dernier de confier la coordination de veilles, de réflexions, de propositions, à Joseph Battaut pour ce qui concerne l'intérieur de notre région BFC, et à Michel Morineau pour ce qui concerne l'extérieur, à savoir les grandes régions qui nous entourent Ile-de-France, Grand Est, Rhône-Alpes ET la Suisse. Ils seront l'un et l'autre amenés à constituer des groupes de travail transversaux, en lien avec les membres du Bureau pour lesquels je souhaite un investissement opérationnel plus grand à l'image des Conseillers Ressources que nous avons en Franche-Comté.

Je ferai à cet égard des propositions dans les semaines à venir.

J'ai entendu l'ardente obligation que nous avons sans doute, au niveau de la Gouvernance, de communiquer mieux en direction de notre propre Assemblée, avec plus de visibilité. Cela évitera les interprétations, bruits de couloirs, suppositions en tous genres sur le rôle, les missions et leurs limites, des différents échelons de la gouvernance. J'enfoncerai le clou pour dire et redire, et ce n'est là que l'application du RI, que le Comité n'est que le lieu de réunion des vice-présidents chargés auprès du président et du président-délégué, de remonter des informations de nature à éclairer la gouvernance et ainsi faire des propositions au Bureau qui seul DÉCIDE. Des propos tenus au Comité, des pistes de travail envisagées, ne pourront jamais être considérés comme des décisions. Je le redis SEUL LE BUREAU DÉCIDE.

C'est dire, que ce RI ne demande qu'à vivre à l'épreuve des faits, à évoluer, pour parvenir petit à petit à dessiner celui qui pourrait organiser notre gouvernance en 2018. Nous aurons l'occasion de dresser un premier bilan lors du séminaire qui nous réunira au vert avant les vacances d'été.

En appui au propos de notre président, je souhaite insister sur le **contexte** dans lequel nous œuvrons aujourd'hui, dont les caractéristiques majeures sont traduites dans la saisine de la présidente du Conseil régional et qui interpelle directement notre assemblée :

- Notre réponse à cette saisine et **nos recommandations sont très attendues par l'Exécutif afin de favoriser la nécessaire évolution de la conduite de l'action publique.** C'est un enjeu majeur que nous avons exprimé dans nos avis respectifs sur les conditions de réussite de la fusion des régions. Le Bureau de notre assemblée, réuni le 11 mars dernier, a décidé les principes prévalant dans les modalités de réponse à cette saisine. Il a considéré l'intérêt majeur de la transversalité sur un tel sujet. Pour ce faire, il sera demandé à chaque commission de désigner 4 représentants en son sein afin de constituer un groupe de travail spécifique. Il se nourrira des apports des commissions thématiques qui ont, pour certaines, commencé à échanger sur ce thème. À partir de ces éléments et de ceux que le groupe aura lui-même identifiés, il élaborera les éléments de réponse en fonction d'un cahier des charges à construire rapidement.

- Avec cette réflexion, **nous sommes également directement interpellés** car notre CESER, représentation institutionnelle de la société civile, doit également s'interroger sur son positionnement et son rôle dans un paysage où se développent les consultations et expressions citoyennes.

Cela nous confronte aux **exigences** suivantes :

- réussir la fusion de nos 2 CESER en favorisant **la connaissance réciproque et l'implication maximum de tous,**
- prendre en compte dans tous nos travaux **la transversalité des problématiques** qui impose de croiser les approches et les sensibilités,
- **faire la preuve de notre valeur ajoutée** dans le traitement de ces problématiques.
- **affirmer le positionnement du CESER** vis-à-vis de l'Exécutif régional dans l'exercice plein de nos missions : c'est-à-dire à travers les avis sur les dossiers majeurs de sa politique MAIS AUSSI dans le cadre de nos propres réflexions.

Si nous sommes de par la Loi, placés auprès du Conseil régional comme en étant l'Assemblée consultative, il n'y a pas subordination mais complémentarité : Edgar FAURE aurait parlé « d'indépendance dans l'interdépendance »...

Dans ce contexte, il nous appartient par conséquent de **recourir à des méthodes de travail efficaces**. Il se peut qu'elles viennent quelque peu bousculer nos pratiques mais nous savons que le fonctionnement de notre assemblée actuelle n'est ni celui du précédent CESER Bourgogne, ni celui du précédent CESER Franche-Comté. Il doit certes s'inspirer de nos bonnes pratiques respectives et, sans doute surtout, **inventer des modalités de travail** qui neutralisent les risques de lourdeur, voire d'inertie, susceptibles d'affecter une assemblée de 147 membres.

Je vous invite par conséquent, en plein accord avec le président, **à nous concentrer sur ce qui fera la qualité de notre production - lui conférant ainsi un caractère incontournable - et à identifier pour ce faire, les outils les plus performants**. Nous avons là un espace d'innovation intéressant où la société civile que nous représentons peut faire la preuve par l'exemple. Je vous remercie.

Avis sur **Dénomination de la Région Bourgogne Franche-Comté**

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional

Rapporteur : Sylvain Trichard-Comparot

Séance plénière
Mardi 15 mars 2016

Le Conseil économique, social et environnemental a organisé, au sein de ses commissions thématiques, des débats sur le futur nom de la région issue de la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté.

L'ensemble de ces débats a très majoritairement conduit au choix de la dénomination « Bourgogne Franche-Comté ».

Ce nouveau nom présente plusieurs points forts :

- Un nom qui bénéficie d'un certain consensus, il s'impose « naturellement ».
- Un nom porteur qui rassemble des noms à forte notoriété.
- Un nom qui existe déjà dans les faits, qui est déjà entré dans les usages et qui sert déjà dans des communications institutionnelles.

Il présente aussi un point de vigilance :

- Donner à voir une juxtaposition plutôt qu'une fusion : dans le nom de la nouvelle région, les deux anciennes régions sont accolées mais les politiques publiques doivent désormais être pensées et mises en œuvre à cette nouvelle échelle.

Le Conseil économique, social et environnemental tient à insister sur le fait qu'au-delà du seul choix d'un nom qui semble s'imposer parce qu'il respecte les identités préexistantes, cette décision est porteuse d'enjeux, voire d'obligations fortes :

- Construire une identité régionale nouvelle qui vienne enrichir - sans les effacer - les identités antérieures.
- Commencer à construire un sentiment d'appartenance pour les citoyens de ce nouvel espace administratif appelé à devenir un territoire de vie, de travail, d'action.

Les moyens à mettre en œuvre :

- **Des stratégies d'attractivité envers les ménages et les investisseurs.** Le nom de la région doit s'inscrire dans une démarche d'ensemble pour renforcer l'attractivité de la région. Sans être un élément central de l'attractivité, le nom et l'image de la région s'inscrivent dans l'offre globale du territoire en la matière (accès à l'emploi et qualité des emplois, disponibilité et qualité des logements, accès aux soins, à l'éducation, qualification de la main-d'œuvre, infrastructures de transport ou de télécommunication, services aux entreprises disponibles, fournisseurs potentiels, étendue du marché, potentiel de la recherche publique et privée, capacités d'innovations du tissu économique, dynamisme de l'université...).
- **Une stratégie de communication : fondée sur les valeurs du territoire, cette stratégie pourra être déclinée dans toutes les politiques régionales** (tourisme, transport, culture...), elle pourra également être partagée avec les autres acteurs institutionnels du territoire pour favoriser une cohérence globale et une bonne lisibilité de l'image régionale.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

**Examen du rapport soumis pour avis par M^{me} la présidente
du Conseil régional**

- Orientations budgétaires pour 2016

8

<p>Rapport 1-1 Avis sur Orientations budgétaires pour 2016</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Finances-Europe Rapporteuse : Nicole Milesi</p>	<p>Séance plénière Mardi 15 mars 2016</p>

Le rapport relatif aux orientations budgétaires 2016 s'articule autour de trois axes : l'emploi, le développement durable et le vivre ensemble. Le débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte exceptionnel, qui tient à la fois de l'état d'urgence dans lequel se trouve le pays, mais aussi à la création de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté.

Le CESER prend acte de ce contexte particulier, qui implique un budget de transition afin d'assurer la continuité de l'action publique et de sécuriser les financements et les partenariats, le plan de mandat n'étant par ailleurs pas finalisé.

Il aurait néanmoins souhaité que l'Exécutif affiche des orientations plus affirmées sur certaines compétences majeures de la collectivité et sur certains enjeux, et notamment :

- En matière de développement économique : l'industrie (énergie, automobile, microtechniques, agroalimentaire...), l'innovation, le tourisme, l'international et le transfrontalier sont absents du rapport.
- En matière de formation et de recherche : l'enseignement supérieur et la recherche, fondamentaux pour l'attractivité de la région et son développement, ne sont pas évoqués.
- En matière de cohésion sociale : la politique régionale envers le secteur associatif n'est quasiment pas mentionnée, la vie associative ne pouvant se résumer au sport et à la culture, ni aux problématiques - certes centrales - du bénévolat et de l'emploi associatif.
- En matière d'aménagement du territoire : aucune référence au SRADDET n'est faite alors que le plan de gestion des déchets est évoqué, les enjeux environnementaux en matière de biodiversité et d'eau auraient aussi gagné à être davantage développés.
- En matière de mobilité : les aménagements relatifs à l'accessibilité dans les gares ne sont pas du tout évoqués, alors que des schémas directeurs d'accessibilité ont été adoptés par les deux précédents Conseils régionaux.

A contrario, le **CESER note les ambitions affirmées en matière de transport en général et en particulier le transport scolaire, l'Exécutif souhaitant assurer pleinement les nouvelles compétences prévues par la loi NOTRe**, dans l'optique de développer une politique de réseaux performante. Le CESER sera particulièrement vigilant à ce que cette nouvelle compétence favorise une égalité réelle des usagers vis-à-vis des services de transports mis en place, singulièrement concernant les tarifs à la charge des familles.

Sur l'agriculture également, le CESER considère utile et intéressant que la région souhaite sortir d'un travail trop souvent « en silos » des différents acteurs ou institutions dans ce domaine, pour une responsabilité plus affirmée en matière de coordination, d'animation des réflexions stratégiques et des actions à mener dans un secteur en crise profonde qui nécessite une approche collective et adaptée à la métamorphose que vit ce secteur.

Il note également avec satisfaction la volonté de l'Exécutif de davantage territorialiser l'action de la collectivité.

Le CESER sera attentif à la mise en œuvre effective de ce principe, qui, comme il l'a spécifié dans son avis sur les conditions de la réussite de la fusion, concourt à un aménagement équilibré des territoires bourguignons francs-comtois. Pour le CESER, cette territorialisation doit en effet privilégier l'accompagnement des acteurs et l'émergence des projets. Les modalités d'accompagnement des territoires pourront utilement être débattues durant l'élaboration du plan de mandat. D'autres sujets pourraient également être abordés, et notamment :

- le numérique, qui concerne l'ensemble de l'économie régionale et qui impacte les politiques publiques portées par la Région,
- les projets autour de la voie d'eau.

Le CESER souligne tout l'intérêt de l'exercice de prospective budgétaire pluriannuelle engagé par la collectivité.

En effet, la mise en œuvre effective du plan de mandat dépendra en grande partie des contraintes budgétaires, du possible effet ciseaux qui conditionnera les choix en matière d'investissements. À ce jour, les seules marges de manœuvre financière sont la capacité d'endettement de la collectivité et **l'évolution du tarif sur les cartes grises. Sur ce point, le CESER recommande de mener un débat de fond et d'analyser l'ensemble des impacts**, la loi de finances pour 2016 prévoyant une reconduction automatique des tarifs 2015 en 2016.

Si le rapport d'orientations budgétaires n'a pas vocation à revenir sur l'ensemble des politiques publiques conduites par la collectivité, **la formulation d'orientations plus précises et plus complètes aurait permis aux partenaires du Conseil régional, dont le CESER, de davantage visualiser les ambitions de l'Exécutif qui sous-tendront son futur plan de mandat.**

En effet, si ces orientations budgétaires annuelles constituent une « première étape », le plan de mandat devra déterminer significativement l'action du Conseil régional pour le développement de la Bourgogne Franche-Comté. Il est donc capital que les partenaires de la Région soient associés à la réflexion en amont et puissent contribuer à la construction de cette ambition pour la région, à partir d'orientations davantage exposées.

Vote du CESER : adopté à la majorité des suffrages exprimés - 16 contre (CGT, Solidaires).

Déclarations des différents groupes

- **Jean-Luc Piton**, au nom du 1^{er} collège, sur Dénomination de la Région Bourgogne Franche-Comté 12
- **Jean-Luc Piton**, au nom du 1^{er} collège, sur Orientations budgétaires pour 2016 12 •
- **Michel Bergeret**, au nom du 1^{er} collège, sur Orientations budgétaires pour 2016 13
- **Michel Bergeret**, au nom de la CGPME, sur Orientations budgétaires pour 2016 13
- **Jean-Gabriel Schamelhout**, au nom de la Filière bois, sur Orientations budgétaires pour 2016 13
- **Christophe Monot**, au nom de l'Agriculture, sur Orientations budgétaires pour 2016 14
- **Chantal Delhomme**, au nom de la CFDT, sur Orientations budgétaires pour 2016 14
- **Kolette Athimon**, au nom de la CGT, sur Orientations budgétaires pour 2016 15
- **Jean-Marie Monnette**, au nom de FO, sur Orientations budgétaires pour 2016 16
- **Stéphane Faucogney**, au nom de l'UNSA, sur Orientations budgétaires pour 2016 17
- **Christian Hamonic**, au nom de la Ligue d'enseignement, sur Orientations budgétaires pour 2016 17
- **Tatiana Desmaret**, au nom de la CRESS, sur Orientations budgétaires pour 2016 18
- **Françoise Bévalot**, au nom de l'Enseignement supérieur-Recherche, sur Orientations budgétaires pour 2016 18
- **Pascal Blain**, au nom de FCNE, sur Orientations budgétaires pour 2016 18
- **Daniel Boucon**, au nom du secteur de la Culture, sur Orientations budgétaires pour 2016 19

Déclaration de Jean-Luc Piton, au nom du 1^{er} collège, sur « Dénomination de la Région Bourgogne Franche-Comté »

La question de la dénomination de la future Région semble, en première approche, ne relever que d'une politique de Communication Institutionnelle, et donc à ce titre ne pas devoir mobiliser très longtemps notre Assemblée, d'autant que la décision semble déjà prise.

Cependant, et l'Avis qui nous est proposé le rappelle à juste titre : il ne faut pas mésestimer les enjeux de cette décision, en particulier par rapport à l'attractivité de notre région qui est encore aujourd'hui une de ses faiblesses (dont les nombreux facteurs sont détaillés, mais auxquels il faudrait rajouter la Culture, le Sport et la Vie Associative...), et par rapport au développement des activités touristiques, qui est un de nos atouts potentiels parmi les plus porteurs.

En prenant un peu de recul, on doit aussi observer que la création des 13 nouvelles Collectivités Territoriales régionales, "met à mal"

les très nombreuses et diverses identités territoriales - les "Pays" - qui composent et enrichissent notre pays, et qui pour certaines se reconnaissent déjà mal dans les découpages régionaux existants. C'est à ce titre que la "lecture" par nos concitoyens du choix du nom de la Région risque plus que tout d'attiser cette perte de mémoire. Il ne permettra jamais de reconstruire une identité nouvelle se substituant réellement aux perceptions locales. Il faut en être conscient.

L'hétérogénéité de notre Région en terme de niveau de vie, de développement économique, d'emploi, d'accès aux soins et aux services publics notamment, ne disparaîtra pas avec de la Communication ; dans ce contexte, le plus simple sera le mieux et cela nous semble bien ressortir de l'Avis que nous voterons.

Déclaration de Jean-Luc Piton, au nom du 1^{er} collège, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

Le 1^{er} collège remarque que le document "Orientations Budgétaires pour 2016" comporte - exceptionnellement, au delà des grands équilibres financiers - une présentation détaillée des grands axes du "Plan de Mandat" que le Conseil régional se propose de suivre. Il nous interpelle donc sur son contenu, bien au-delà de l'exercice budgétaire habituel, et de ce fait nous conduit à porter également une analyse forcément contrastée et critique de son contenu.

Tout d'abord, ce document contient de nombreux points positifs à nos yeux, que nous souhaitons souligner. J'en citerai rapidement quatre, de façon non exhaustive :

- 1/ - L'affichage à la fois d'une volonté affirmée de prendre en compte pleinement sa responsabilité en matière de développement économique, mais aussi d'un pragmatisme opérationnel, à partir d'une situation financière équilibrée et relativement peu endettée.

- 2/ - La place réaffirmée des Organisations Consulaires comme partenaires "privilegiés" de la nouvelle gouvernance économique, en espérant que cette volonté se traduise réellement dans la réalité par un véritable partenariat, et une concertation préalable étroite.

- 3/ - Le développement important consacré à la politique de la Région en matière de Formation Professionnelle.

- 4/ - La présence du chapitre consacré aux "premières économies de la fusion". Même si à ce stade le catalogue et le contenu sont encore limités, l'intention est louable et mérite d'être soulignée.

En deuxième lieu, nous constatons des manques "criants" qui ont été largement évoqués dans l'Avis et durant les travaux des Commissions : l'industrie, la Recherche, l'innovation et l'international, la création d'entreprises - qui n'est indiqué que dans le cadre de l'artisanat -, notamment...

Enfin, nous sommes profondément interpellés par des orientations implicites qui constituent autant d'inquiétudes futures :

- Lister en premier lieu la "continuité des Aides" pour parler de la politique économique ne nous rassure pas ; ce qui nous aurait rassuré, c'est d'afficher la volonté de mettre à plat les dispositifs

existants, et de prendre en compte le fait que le développement économique contient beaucoup d'autres aspects, tels que les infrastructures, le financement en fonds propres ;

- La somme des politiques des deux précédentes régions ne constitue pas une politique pour demain, dans le contexte de diminution des dotations d'Etat qui sera surtout sensible en 2017, et qui doit être préparée dès aujourd'hui ;

- Les conséquences de la mise en œuvre de la Loi Notre, notamment par rapport aux Départements qui ont déjà, dans certains cas, décidé d'abandonner certaines actions en matière économique, créant un "trou" dans la continuité des politiques; Une analyse des conséquences des choix effectués par les Départements est engagée par la DIRECCTE. nous attendons avec impatience d'en connaître les conclusions ;

- L'absence de référence aux contraintes posées par les conventions TER et sur les conséquences en coût de fonctionnement de l'investissement en cours de réalisation sur la liaison Belfort-Delle ;

- L'oubli incompréhensible des partenaires sociaux dans les "rendez-vous avec les acteurs du développement économique" et dans le plan de formation de 500 000 demandeurs d'emploi supplémentaires. Le COPAREF n'est pas cité à ce sujet dans le document qui nous a été remis, alors qu'il a la possibilité d'être signataire de la Convention de mise en œuvre.

Le 1^{er} collège a donc une grande attente en ce qui concerne le SRDEII et sur l'accélération de la mise en œuvre du CPER promise par Mme La Présidente du Conseil régional.

En mai 2015, une note de l'Insee traitant de l'Activité, du Chômage et de l'Emploi en BFC indiquait, je cite, que "le rapprochement de ces deux territoires interroge quant à leur capacité à mutualiser leurs atouts tout en maintenant un équilibre économique et une continuité des services de proximité". Cette analyse ne se retrouve que très partiellement dans le document d'Orientations Budgétaires.

Le 1^{er} collège votera l'Avis qui nous est présenté.

Déclaration de Michel Bergeret, au nom du 1^{er} collège, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

NUMÉRIQUE : A l'évidence, le dossier des OB ne néglige pas le développement NUMÉRIQUE et les TIC, s'agissant des grandes lignes qui sont sous-tendues par le titre 3 : « *la bataille du vivre ensemble* », mais c'est tout de même un peu court.

Le numérique et ses impacts qui induisent une disruption massive et transversale dans quasiment toutes les activités, organisations privées, publiques ou institutionnelles mérite mieux que cette place dans le chapitre « *nos ambitions pour la Bourgogne Franche-Comté*. » Et sans mettre en cause la compétence du vice-président en charge du numérique, le simple constat que c'est le 5^e VP « seulement » qui en porte la responsabilité, et que l'intitulé de sa commission place en 6^e et dernière position le numérique derrière : la jeunesse, la vie associative, la laïcité, la discrimination, l'égalité Hommes-Femmes ; pour faire court « la sixième roue du carrosse ». Compte tenu de l'importance du Numérique unanimement admise, il apparaît d'ores et déjà que plusieurs mesures

peuvent faire progresser sa prise en compte :

- La désignation d'un représentant permanent du CESER au sein de la SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique) et du CCRANT (Comité Consultatif Régional de l'Aménagement Numérique du Territoire).

- La création et mise en place d'un outil de mesure et d'affichage « permanent » des progrès de l'accès au THD d'une part, et de la 3G/4G pour la téléphonie d'autre part. Outil qui doit permettre de constater au plan macro comme au plan de chaque commune, le niveau atteint, les dates programmées notamment.

- Le rehaussement dans la hiérarchie des ambitions affichées pour la Bourgogne Franche-Comté de la problématique numérique.

Véritablement, le Numérique mérite toutes nos attentions, et nous croyons l'avoir démontré tout récemment en Franche-Comté dans la communication « Relever le défi du Numérique » en novembre dernier. Le THD mérite une THI (très haute importance).

Déclaration de Michel Bergeret, au nom de la CGPME, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

DIALOGUE SOCIAL : La CGPME a été très impliquée et souvent en position de leader, dans la mise en œuvre du Dialogue social en Franche-Comté, parmi les 8 organisations interprofessionnelles représentatives régionales toutes également très actives et réactives.

L'aboutissement s'est traduit par des avancées remarquables et remarquées, au travers des expérimentations labellisées sur la sécurisation des parcours professionnels dans les étapes ACTE I, ACTE II, et dernièrement ACTE III.

Nous n'avons pas trouvé dans le document des OB une reprise claire de la poursuite de ce dialogue social riche et fécond au sein de la désormais grande région. Il apparaît indispensable que **le signal soit donné par l'Exécutif de la poursuite et de l'extension de ces bonnes pratiques**, tant il est vrai qu'elles sont indispensables, non seulement à la sécurisation des parcours professionnels mais aussi à son corollaire, la sécurisation économique des entreprises et PME TPE tout particulièrement qui, il faut le rappeler, représentent 98 % des entreprises.

Déclaration de Jean-Gabriel Schamelhout, au nom de la Filière bois, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

Nous avons bien noté que les Orientations Budgétaires 2016 vont se concrétiser par un Budget Primitif 2016, décrété "**budget de transition**", qui tient compte des premières urgences et marque surtout le point de départ d'un processus global et progressif.

Pour la filière forêt-bois, après avoir eu la satisfaction de la nomination d'un vice-président en charge des domaines « bois, forêt, montagne et parcs naturels », ce qui est une première en France, nous avons clairement identifié dans ces OB, non seulement la volonté d'accélérer la production d'énergies renouvelables dont le **bois énergie**, mais surtout la volonté de co construire avec les acteurs concernés des projets ambitieux pour notre Région.

Nous vous répondons « présents » et cela au travers de trois dossiers importants que sont :

1) **Le plan de mandat**. Il nous faudra donc harmoniser en parallèle les structures bourguignonnes et franc-comtoises qui existent au sein de notre filière.

2) **Le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)**.

et bien évidemment

3) **Les Contrats d'Appui à la Performance et à l'évolution des Compétences (CAPÉCO)**. Il nous semble légitime de nous inscrire dans cette contractualisation pour laquelle notre filière forêt-bois doit bien avoir en filigrane « diagnostic partagé » et « objectifs négociés ».

Concernant ce dernier dossier, il faut et il faudra penser **TRANSVERSALITÉ** et donc ne pas se limiter aux seuls acteurs de la filière forêt-bois. Cela implique de partager le diagnostic avec d'autres acteurs tels que, à titre d'exemples :

- les acteurs liés à l'environnement (eau, air, biodiversité...) sachant que nous œuvrons au travers PEFC et que prochainement une réunion de travail est prévue en Franche-Comté entre le Comité d'Orientation Forêt-Bois et les acteurs de l'environnement,
- les acteurs de la chasse (équilibres sylvo-cynégétiques),
- les acteurs liés au transport (route, rail, voies navigables),
- les acteurs de la RetD (produits, process et organisation tant en forêt que dans les entreprises...),
- les filières forêts-bois des régions voisines et frontalières (Suisse, Allemagne),
- les acteurs du tourisme,
- les acteurs de l'agriculture.

Déclaration de Christophe Monot, au nom du secteur de l'Agriculture, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

Je souhaite apporter quelques précisions concernant l'Agriculture car à plusieurs reprises le mot agriculture a été employé.

Tout d'abord je crois qu'il va falloir raisonner à l'échelle de cette grande région et prendre pleinement conscience qu'il existe DES agricultures Bourgogne Franche-Comté. Ces différentes agricultures sont adaptées à la diversité des sols, des climats et des terroirs.

J'apprécie le terme « ne plus raisonner en silos ». Je souhaiterais y apposer le terme « ne plus opposer ».

L'économie de notre grande région aura besoin de toutes ces agricultures, du local à l'international, de la production biolo-

gique et des « circuits courts » mais également de fournisseurs de matières premières pour les industries agroalimentaires pourvoyeuses d'emplois.

Je vous invite donc à consulter le powerpoint de Vincent Chatelier, économiste de l'INRA, qui est intervenu lors de la dernière session de la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté. La loi NOTRe confie à la région le rôle de chef de file dans le domaine économique. Elle devra s'inscrire dans un processus de compétition entre régions. L'enjeu est de taille, à nous de faciliter le challenge.

Déclaration de Chantal Delhomme, au nom de la CFDT, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

La CFDT avait préparé pour la séance d'installation une intervention sur ses priorités pour la région Bourgogne Franche-Comté. Les contraintes horaires nous ont empêchés de les énoncer devant la présidente. Permettez-moi de vous en extraire quelques mots-clé qui seront peu ou prou en résonance avec les orientations budgétaires qui nous sont présentées :

Concernant le développement économique :

- Intégrer la question de *l'avenir de l'industrie*,
- intégrer les *mutations liées au climat* et celles liées au *numérique*.

Ce développement passe par *l'élévation des compétences des salariés*, de tous les salariés.

Concernant la gouvernance :

- *Développer le dialogue social territorial*.
- *Faire évoluer la vision de la puissance publique*, non plus comme omnipotente, ou omniprésente, mais comme *accompagnant les acteurs* porteurs de projets. *La démarche d'évaluation des politiques publiques* y est liée. Enfin dans ce contexte un *véritable projet managérial qui intègre les personnels* doit être élaboré. »

Aujourd'hui, le CESER doit se prononcer sur un premier acte de cette nouvelle mandature à travers la présentation des **orientations budgétaires**.

Les 3 batailles (l'emploi, le développement durable et le vivre ensemble) rejoignent celles de la CFDT qui les formule en termes moins guerriers : réussir les transitions économiques et sociales, écologiques et énergétiques, technologiques et industrielles d'une part et favoriser la cohésion sociale, d'autre part.

Dans le cadre de la bataille pour l'emploi, la CFDT suivra avec attention les deux expérimentations envisagées dans la Nièvre et la Côte d'Or « Territoire zéro chômeur longue durée » et souhaite que celle-ci soit étendue à la zone de Montbéliard, en fonction de l'appétence des acteurs locaux.

Nous tenons également à marquer notre engagement sur **la grande conférence sociale** en s'appuyant particulièrement sur les vécus antérieurs francs-comtois et bourguignons. Pour la réussite de cette grande conférence, il conviendra de la préparer en amont pour éviter l'effet grand-messe et en faire un moment décisif, un moment fort, pour le dialogue social et en particulier pour la co-construction du SRDE 21 et du CPRDFOP.

Sur les **états généraux de l'orientation** nous sommes d'accord. Une place devra être faite au CESER dont les deux instances d'origine se sont prononcées sur le sujet. Ce doit être l'occasion d'approfondir la sécurisation des parcours professionnels avec la participation active des partenaires sociaux.

Enfin, l'annonce de la prise en mains intégrale de **la compétence des transports interurbains et scolaires par cars** est un enjeu

important pour la région : budgétairement, c'est 200 millions d'€ (dont 160 pour le scolaire) et une centaine d'agents à transférer des départements à la région.

L'enjeu, c'est, là aussi, le quotidien de nombre d'habitants, c'est la définition de la desserte fine des établissements et des territoires par des centaines de circuits et la question de sa complémentarité avec le réseau TER.

La CFDT souhaite que le CESER se saisisse de tous ces sujets pour que nous prenions collectivement et de manière transversale une part active dans les débats à venir.

Au-delà des accords mentionnés, nous constatons que **les orientations budgétaires ne sont pas à la hauteur du défi**, des défis que nous avons collectivement à relever. Quelques points :

- On ne peut se contenter d'une vision globale BFC, par exemple, pour la conjoncture économique ; depuis le séminaire CFDT de Dole et celui de Beaune, nous savons que la région est très diverse et même fracturée, cela nécessite une analyse plus fine par zones d'emploi ou, au minimum, par départements. Prendre en compte cette diversité des territoires aurait été un signe fort du souci de prendre cette réalité à bras-le-corps. De la même façon dans chaque secteur les situations sont contrastées : par exemple dans l'agriculture, toutes les productions, même tous les élevages ne sont pas dans un état de crise. Nous demandons **que soit approfondie la notion de territorialisation** et lever l'ambiguïté : s'agit-il de territorialisation uniquement des aides ou territorialisation des politiques.

- Dans ce texte, il y a **des oublis**, que relève d'ailleurs l'avis du CESER et les contributions des commissions, de manière plus explicite : les pôles de compétitivité et le soutien de la région, rien sur la french tech, pourtant essentielle pour l'industrie ; la question industrielle et son rapport avec l'innovation, la recherche, le transfert est négligé ; la part du tourisme complètement passée à la trappe, etc...

- La relation avec **les pôles d'attractions extérieurs** n'est pas évoquée :

- La Suisse qui emploie plus de 30 000 frontaliers,
- L'Ile-de-France qui attire plus de 15 000 bourguignons de l'Yonne en particulier,
- La région Rhône-Alpes qui reçoit plus de 5 000 navetteurs de Saône-et-Loire et du Jura.

- **Le mode de gouvernance et la place particulière du CESER** dans l'ensemble du dispositif du vivre ensemble ne sont pas même évoqués. De même, dans le chapitre sur la démocratie participative, il n'est pas question des budgets participatifs des lycées.

- Quant au réseau régional des acteurs de l'économie, la CFDT

demande solennellement qu'y soient **associés tous les partenaires sociaux, employeurs et salariés**. Nous demandons également que dans le cadre de la prise en compte des entreprises dans toutes leurs dimensions, dont les conditions de vie au travail, les ARACT soient parties prenantes, gage de la prise en compte du paritarisme et du dialogue social.

Dans ces OB surgissent deux problèmes qui ne peuvent être résolus en quatre lignes et par des réponses oui ou non : **le débat sur la voie d'eau et celui sur les cartes grises** méritent du temps, une instruction approfondie, afin de ne pas s'adonner au café du commerce. Ce débat d'orientation budgétaire est le premier acte

posé par l'assemblée du Conseil régional. Nous avons indiqué nos interrogations et nos positions. **Nous voterons l'avis du CESER.**

Premier acte qui marque la construction de la nouvelle région. Il doit marquer aussi la mise en place de nouvelles politiques régionales dans l'intérêt des citoyens. Ces politiques ne peuvent être la simple copie des choix des deux anciens Conseils régionaux et encore moins la recherche d'un soi-disant équilibre entre ce qui relève du passé. C'est la **construction d'un plan de mandat** et d'un budget dynamiques et non la comparaison des politiques des deux anciennes régions qui conduira à les reprendre et à les faire évoluer et pas l'inverse

Déclaration de Kolette Athimon, au nom de la CGT, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

L'avis sur lequel nous allons nous prononcer est quelque peu sommaire et imprécis sur bien des points. Mais impossible pour nous, CGT et Solidaires, en ce début de déclaration d'éluider la situation sociale et économique du moment, avec le choix fait par le gouvernement de casser le code du travail. Dans son introduction, le document sur les DOB aborde l'état d'urgence économique et social. La première des urgences est de rompre avec les politiques néolibérales appliquées avec entêtement en Europe et déclinées au niveau national par un gouvernement qui résiste si peu au grand patronat mais qui est d'une rare dureté avec les salarié(e)s et, en allant de renoncements en mesures antisociales. Les dotations budgétaires diminuent drastiquement et ces désengagements constants de l'Etat sont à comparer en parallèle aux cadeaux fiscaux faits aux entreprises. Ces politiques de renoncement génèrent un affaiblissement des services publics en territoire alors qu'il y a nécessité au contraire de les revitaliser car indispensables pour le développement de biens communs.

Un DOB en attente du plan de mandat avec des ambitions pour la Bourgogne Franche-Comté que nous qualifierons de réduites et dans la continuité des politiques régionales précédentes ou de celles mises en œuvre par le gouvernement nous est présenté. De l'ambition au projet, il y a un gouffre avec des questions importantes « oubliées ou bâclées ». Rien sur une stratégie de politique industrielle, les services publics. Nous ne pouvons concevoir une reconquête industrielle sans services publics, et pas de services publics sans un développement de l'industrie. Peu sur les lycées, sur l'innovation, la recherche, le tourisme, ce point de vue, la CGT s'interroge sur l'absence de toute information concernant l'engagement financier de la région, SEM et emprunts, pour les deux projets Center Parcs dans le Jura et en Saône-et-Loire.

Avec un taux de chômage à 9,5 % en 2015 selon l'INSEE en BFC, il est évident qu'une politique affichée en faveur de la « bataille de l'emploi » est louable. Tout le monde peut s'en féliciter. Sauf que nous n'y retrouvons pas à travers ce DOB un projet politique d'ambition réel. La Région doit impulser une politique industrielle qui articule harmonieusement recherche, innovation, investissement, production, recyclage. En fait créer une dynamique créatrice d'emplois, de croissance qui place l'humain et l'environnement au cœur de l'économie avec des droits nouveaux d'intervention des salarié(e)s sur leurs conditions de vie et de travail contrairement à ceux préconisés pour le futur code du travail qu'entend brader le gouvernement.

Comme le souligne l'avis, la Région se trouve face à une impasse financière. Avec une DGF en forte baisse et peu de marges de manœuvre, les arbitrages seront impossibles entre l'investissement porteur d'avenir et la réponse aux besoins des populations et de l'endettement. Il ressort un certain défaitisme dans la stratégie fi-

nançière affichée qui ne peut nous satisfaire. En effet, si l'évolution des recettes ne repose que sur les cartes grises qui représentent moins de 10 % des recettes de fonctionnement, la situation est plus que préoccupante ! Alors que si la Région se donne les moyens d'une politique industrielle et de services ambitieuse, la CVAE augmentera ce qui permettra à la Région de ne pas se contenter de la compensation du fonds de péréquation.

Il y a lieu également d'avoir un vrai bilan sur les aides publiques. En 2015, pour le versant bourguignon, où sont passés les 1,2 milliards d'euros d'argent public (pacte de responsabilité, CICE, exonérations de cotisations sociales) ? 1,2 milliards et 6 495 demandeurs d'emplois supplémentaires ! À quoi a servi cet argent public ? Il est urgent que la Région se dote d'outils afin de vérifier la conditionnalité des aides publiques apportées car leur utilité pour l'emploi n'est pas démontrée.

L'attribution de nouvelles compétences transférées avec des dotations en baisse et décalées dans le temps, vont engendrer des déséquilibres financiers et budgétaires importants pour la Région. Avec une situation financière précaire, la baisse de la DGF, difficile seront les arbitrages entre l'investissement porteur d'avenir, la réponse aux besoins des populations et l'endettement.

Cette bataille pour l'emploi vaut également pour les personnels de la Région avec une harmonisation des dispositifs de ressources humaines qui doit se faire par le haut.

Le budget dédié à la formation professionnelle, l'apprentissage et les formations sanitaires et sociales est le second poste de dépense soit 27,2% du budget. La partie « accompagner le plan pour l'emploi du Président de la République » intégrée à la bataille de l'emploi, mérite d'être approfondie. Si nous partageons l'impératif de rapprocher les problématiques de formation professionnelle continue de celles de l'emploi, que ce soit les jeunes, les seniors, l'ensemble des salarié(e)s et des privé(e)s d'emploi, il ne faut pas pour autant subordonner la formation professionnelle aux politiques d'emploi. La finalité de la formation n'est pas limitée à l'accès ou au retour à l'emploi, elle est aussi facteur de maintien dans l'emploi, d'émancipation. Le transfert de l'ensemble des compétences formation professionnelle continue aux régions prévu par la loi du 5 mars 2014 est achevé dans le cadre du service public régional d'orientation et de formation professionnelle. Il y a nécessité de veiller à l'égalité d'accès de l'ensemble des bénéficiaires sur l'ensemble du territoire : formation des personnes en situation de handicap, contribution aux actions contre l'illettrisme, formation sanitaire et sociale des jeunes et adultes, conventions avec les départements pour le financement des formations dans le cadre de leur prérogative, élargissement des compétences pour les privé(e)s d'emploi.

Concernant la bataille du développement durable (volet énergie), la création d'un service public de l'efficacité énergétique doit répondre à un réel besoin. Par déduction, la région, en créant ce service comblerait un vide, avec l'objectif de simplifier le parcours des particuliers par la coordination de tous les intervenants pour améliorer l'isolation des logements ainsi que d'apporter des solutions innovantes pour le chauffage. Aussi louable en soit et nécessaire de réduire la consommation d'énergie, nous nous interrogeons sur le niveau de formation et de qualification des entreprises qui interviendront dans ce domaine.

La création d'une SEM pour les énergies de demain, qualifiée d'outil d'accélération des investissements pour la production des énergies renouvelables (ENR) : est-ce que la Région va finir de participer et de contribuer au démantèlement du service public actuel de l'énergie ? Est-ce que la Région se tourne délibérément vers une transition énergétique et écologique de marché en poursuivant le subventionnement de projets privés à forte rentabilité financière pour les porteurs de projets ? Est-ce que l'exécutif régional souhaite la régionalisation des énergies sans solidarité nationale ? Est-ce que la Région souhaite la fin de la péréqua-

tion tarifaire, c'est-à-dire la solidarité entre les territoires riches et pauvres ? Nous ne sommes pas opposés au développement des ENR, mais le cadre législatif et financier n'est pas conforme à nos orientations (hors cadre d'un service public). Nous constatons que la Région en s'appuyant sur la loi de Transition Énergétique, s'inscrit dans la poursuite de l'éclatement du service public de l'énergie alors que cette même Région crée un service public de l'efficacité énergétique qui devra prendre en compte la précarité énergétique. La création d'une SEM maintenant et par la suite la mise en place d'une Société Publique Locale (SPL), d'une Entreprise Locale de Distribution (ELD) permettant de régionaliser la production et la distribution : voilà en quoi s'engage l'Exécutif. Nous nous opposons à cette démarche et proposons que tous les porteurs de projets subventionnés par de l'argent des contribuables pour développer les ENR intègrent socialement et économiquement la branche des industries électriques et gazières et participent à notre revendication de la création d'un pôle public de l'énergie dans le cadre d'un véritable service public qui réponde à l'intérêt général.

La CGT et Solidaires votent contre l'avis.

Déclaration de Jean-Marie Monnette, au nom de FO, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

Le projet d'avis pointe la situation paradoxale qui consiste, dans le cadre de la nouvelle région, à présenter des orientations budgétaires pour 2016 qui réclament du temps dans un contexte d'urgence sociale qui ne peut souffrir d'attente.

Les politiques européennes, nationales et régionales, dans le cadre dogmatique de l'austérité et du libéralisme à outrance ont abouti à un accroissement continu du chômage, à la crise de l'agriculture et, en écho, à un rejet massif des politiques libérales, dans notre région comme en France et en Europe lors de toutes les élections.

Pour Force Ouvrière l'austérité est suicidaire économiquement, socialement et politiquement. En commissions, plusieurs conseillers l'ont souligné : il y a une dichotomie entre le titre de la partie 1 du document « Notre ambition pour la Bourgogne Franche Comté » et les propositions qui en découlent.

L'avis relève les orientations qui auraient mérité d'être approfondies. Plus fondamentalement Force Ouvrière tire la sonnette d'alarme. Sans rupture avec la politique menée précédemment ici comme ailleurs, nous allons droit dans le mur.

Nous avons été frappés par le terrible constat relevé dans l'avis : « La mise en œuvre du plan de mandat dépendra en grande partie des contraintes budgétaires ». L'avis précise qu'à ce jour les seules marges de manœuvre sont la capacité d'endettement et l'évolution du tarif sur les cartes grises. Avouez que comme rupture, on est servi.

L'introduction de ce document affirme que la nouvelle région s'inscrit dans un contexte de redressement des finances publiques et qu'elle y contribue à travers l'application de la diminution des dotations de l'État François Patriat avait chiffré à 80 millions d'euros cumulés pour 3 années sur les 2 régions le montant de baisse des dotations. Tout ceci aura hélas des conséquences dramatiques sur la situation de l'artisanat, le secteur des travaux publics, le bâtiment, etc. Surtout quand on connaît la part que prennent les collectivités territoriales dans l'économie locale. Ce que nous aurions aimé c'est qu'au-delà des mots on commence par un bilan concernant les politiques menées.

Pour l'emploi, quel bilan par exemple du CICE, Monsieur Gattaz

avait promis la création d'1 million d'emplois grâce au CICE. Force est de constater que ce dispositif qui coûte chaque année près de 20 milliards a profité surtout aux actionnaires des multinationales, sans aucune contrepartie en matière d'emplois.

Les PME et l'artisanat restent les parents pauvres de ces politiques indifférenciées, sans parler des conséquences sur l'assèchement des finances publiques.

L'introduction du document de la région souligne, en gras, être en première ligne du plan de relance de l'activité économique et sociale et du retour à l'emploi décrété par le Président de la République. Très bien, mais ceci nécessite une rupture avec la politique précédente qui a vu le chômage s'accroître continuellement. Rien dans les orientations ne nous permet d'affirmer qu'il y aura une inflexion de la politique précédente.

Le rôle du CESER c'est de travailler en amont, alors raison de plus pour Force Ouvrière de faire ce travail sans concession.

Dans une situation sociale explosive, il ne faut pas jouer avec les mots :

- *(je cite)* **Défendre plus que jamais les valeurs de la République**

Une des valeurs incontournables de la République : c'est le service public. Le citoyen, en particulier dans les milieux ruraux subit au mieux un éloignement des services publics, au pire leur disparition. La loi Notre détricote la relation, l'organisation administrative de proximité entre le citoyen, sa commune et son département. Nous serions en droit d'attendre des réponses précises de la Région quant à ces interventions au plus près des citoyens sur tous les territoires.

- *(je cite)* **Lutter contre toutes les inégalités et toutes les exclusions** : Difficile de se situer en dehors du temps et de l'espace au moment où des milliers de jeunes et de salariés sont contraints de descendre dans la rue contre la Réforme du code du travail afin d'éviter le déclassement et la précarité à vie. Les assauts en cours contre le Code du travail témoignent d'une volonté d'en faire un bouc-émissaire commode, devant l'échec patent des politiques mises en œuvre pour lutter contre le chômage.

De toute évidence, ce Projet contestable en tous points, et très largement contesté, va à l'encontre de la diminution des inégalités,

de la réduction du nombre de chômeurs, et de la protection des plus exposés aux mutations économiques.

Nous mettons tous ces problèmes sur la table car la situation est sérieuse.

À la lumière des erreurs du passé il est encore temps de traduire les ambitions pour la Bourgogne Franche-Comté en projets concrets

et progressistes, en matière de développement économique, de formation, de recherche, de cohésion sociale et de développement durable. Cela nécessite bien évidemment une évolution concomitante des politiques nationales et européennes.

Ces compléments sur les attentes de Force Ouvrière étant précisés, nous voterons cet avis.

Déclaration de Stéphane Fauconney, au nom de l'UNSA, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

L'Union régionale interprofessionnelle UNSA Bourgogne Franche-Comté a examiné attentivement le document présentant les orientations budgétaires pour 2016. Ce sont des orientations pour un budget de transition qui va se préparer et non pas une feuille de route stratégique pour la durée du mandat, ce à quoi il faudra certainement s'atteler prochainement pour envisager un avenir ambitieux pour la région Bourgogne Franche-Comté.

L'UNSA est en accord avec les principaux points de ce rapport.

Le soutien aux grands secteurs comme le numérique, le transport, le BTP, l'agriculture, le logement, dans le cadre de la transition énergétique, participe d'une stratégie indispensable de politique industrielle. L'emploi est évidemment une priorité pour tous, accompagner le plan emploi est une nécessité comme sécuriser les parcours des salariés.

L'UNSA souhaite que le CESER dont ce fut une saisine participe aux États Généraux qui auront lieu sur l'orientation.

Pour ce qui est de l'emploi des jeunes, le permis de conduire n'est pas il nous semble, le seul frein à l'emploi des jeunes. Il y a dans ce domaine des expérimentations à faire, des solutions à chercher avec tous les partenaires. Pour les transports scolaires nous serons attentifs à ce que tout le territoire soit desservi.

L'UNSA sera très vigilante lors de l'élaboration du budget primitif ; en particulier sur les déclinaisons de la recherche et l'innovation avec la mise en place du SRDEII, qui ne figurent pas dans le document. Il faut maintenant que ces orientations budgétaires se traduisent par des plans d'actions, respectueux des territoires et avec des euros sonnants et trébuchants.

Déclaration de Christian Hamonic, au nom de la Ligue d'enseignement, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit effectivement dans un contexte tout à fait exceptionnel : une nouvelle géographie, une situation nationale et européenne tendue en raison des attentats, de l'afflux de réfugiés, un chômage beaucoup trop important, des problèmes environnementaux très inquiétants.

L'exercice est redoutable et la responsabilité des élus est immense mais non exclusive. Il requiert la mobilisation de tous, les corps intermédiaires, notamment ceux qui sont représentés au CESER, et l'engagement de nos concitoyens. La Ligue de l'enseignement contribuera à sa mesure et selon ses compétences aux défis qui se posent. Mais avant d'aller à ce qui apparaît essentiel à nos yeux, tentons déjà de nous mettre d'accord sur les mots.

L'expression « **sanctuariser un budget** » est inappropriée car elle relève du domaine du sacré et elle est synonyme d'immobilisme. À ces termes, préférons ceux de sécurisation dynamique par exemple.

Je cite le document : « ... **les valeurs de la République que sont notamment la solidarité, la laïcité et la fraternité** ». Notre Constitution définit les principes de notre République : elle est « indivisible, laïque, démocratique et sociale » et ses valeurs, incarnées dans sa devise « Liberté, égalité, fraternité ». La laïcité est donc bien un principe au service des valeurs et son objet est de permettre à des gens et des groupes très différents de vivre ensemble en paix.

Le « **vivre ensemble** » est devenu une expression générique qui qualifie à la fois un état de fait : on vit effectivement ensemble sur une même planète et une intention quant à la qualité des relations sociales entre les individus et les groupes qui habitent un territoire. Il va falloir préciser cette intention. Par exemple, « vouloir vivre ensemble » qui renvoie à une volonté politique et philosophique, « savoir vivre ensemble » à un ensemble de règles de vie en société, « apprendre à vivre ensemble » à l'éducation au sens large.

Sur le fond : nous apprécions l'attention portée au secteur associatif comme il est décrit, à savoir un ensemble d'organisations

destinées à favoriser l'épanouissement de chacun et le renforcement des liens qui unissent les habitants. Nous comprenons naturellement qu'un focus soit mis sur la culture et le sport qui constituent une part importante de notre activité. Mais nous pensons que nous devrions aborder ces sujets en allant du plus général au plus particulier, la vie associative constituant en quelque sorte le plus grand dénominateur commun. L'ensemble de ce secteur doit bénéficier de modes de relations et de contractualisation qui contribuent à faire vivre ses projets associatifs, à favoriser le travail en réseau, à toujours mieux former les bénévoles et à encourager l'expérimentation et l'innovation au service de l'ensemble de nos territoires. Nous préférons toujours les partenariats aux mises en concurrence à travers des marchés publics ou des appels à projet. Il ne s'agit pas d'échapper aux règles de droit mais nous ne voulons pas être les victimes d'une interprétation restrictive de ces règles au nom d'une volonté protectrice pour nos élus. La charte des engagements réciproques telle que prévue entre le Conseil régional, l'État et le Mouvement associatif, avec des déclinaisons concrètes, constituera à ce titre un engagement fort pour la vie associative régionale. Cette importante étape dans le processus de confortation de la vie associative répond pour partie aux préoccupations de la présidente du Conseil régional s'agissant de l'état alarmant de notre démocratie.

Pour la Ligue de l'enseignement, la saisine du Conseil régional sur la restauration de la confiance des citoyens vis-à-vis des politiques et la restauration de leur participation sur leurs territoires de vie, est au cœur même de sa raison d'être. Son fondateur, Jean MACE, a créé la Ligue en 1866 dans cette perspective en affirmant : « Notre chemin à tous, gens de la Ligue, est forcément le même : faire penser ceux qui ne pensent pas ; faire agir ceux qui n'agissent pas ; faire des hommes et des citoyens. ». Nous ferons donc des propositions concrètes qui illustreront cet engagement en matière d'éducation populaire, puisqu'il s'agit de cela.

Déclaration de Tatiana Desmaret, au nom de la CRESS, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

J'interviendrai sur le seul point de l'ESS de ces orientations. Après lecture des orientations budgétaires de la région Bourgogne Franche-Comté, la CRESS s'étonne de la place faite à l'économie sociale et solidaire.

En effet, l'économie sociale et solidaire est citée dans les champs du développement durable et non dans le chapitre de la bataille pour l'emploi. Or, l'économie sociale et solidaire est créatrice d'emplois dans la région.

Les stratégies économiques des deux anciennes régions affirmaient pourtant la place de l'économie sociale et solidaire au sein de l'économie. La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale

et solidaire marque la reconnaissance législative d'un mode d'entreprendre différent. En mettant au cœur de leurs préoccupations entrepreneuriales les femmes, les hommes et leur territoire, les entreprises de l'ESS sont porteuses de projets utiles à notre société. Ce texte est pour les composantes de l'ESS une avancée qui doit permettre de développer l'ESS dans notre région.

Les orientations budgétaires de la région Bourgogne Franche-Comté assurent qu'elle a pour ambition de positionner l'ESS comme une composante à part entière de l'économie régionale mais on y voit une incohérence entre le discours et la place de l'ESS dans ce document.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de l'Enseignement supérieur - Recherche, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

Un commentaire et deux questions.

En tant que représentante des établissements d'enseignement supérieur et de recherche francs-comtois, je partage pleinement les commentaires faits sur l'absence de réelle référence à l'ESR et l'Innovation. Nombreux ici sont ceux qui connaissent mes convictions sur le rôle d'acteurs économiques que jouent nos établissements, convictions qui m'ont amenée en juin à un jugement très sévère sur le Schéma régional d'ESR et Innovation, schéma qui nécessite d'être repris en profondeur et ce, en lien direct avec le SRDEII.

Ne pas lier Economie, ES, R et innovation dans la politique de développement d'un territoire serait une erreur, la plupart des Régions l'ont compris, nos voisins suisses font de ce lien leur atout principal. Mais, à la lecture du rapport, je ne suis plus certaine que je puisse encore parler de nos voisins suisses ?

Et j'en arrive à ma première question :

La transfrontalité franco-suisse qui caractérise notre région, se limite à trois lignes sur les travailleurs transfrontaliers (p.26) et encore bien incomplètes. **Cela signifie-t-il que le transfrontalier arc jurassien n'a pas place dans le projet de développement de la BFC ?** Nombreuses pourtant sont les questions, nombreux sont les volets pour lesquels cette spécificité transfrontalière est à prendre en compte, elle s'impose même, et ce de façon urgente, dans le volet économie sur les enjeux de ré-industrialisation et la question de l'emploi.

« Le développement économique transfrontalier est un enjeu essentiel qui prend une dimension encore plus forte à l'heure de la transition territoriale et de la fusion des régions », tels sont les propos de la CDC ; il serait regrettable qu'ils restent sans écho en BFC.

Le transfrontalier, c'est aussi la richesse des nombreuses coopérations de proximité, essentielles au quotidien pour ces territoires que certains qualifient de finistères, des projets, portés par la société civile, véritable laboratoire du faire ensemble et du vivre ensemble que la région ne peut ignorer.

Je terminerai par une deuxième question : page 43 du rapport, il est précisé :

« *Second poste de dépenses, le budget dédié à la formation professionnelle, l'apprentissage et les formations sanitaires et sociales s'élève à 230 M€, soit 27,2 % du budget de fonctionnement.* La formation est une mission tout à fait essentielle et des actions phares sont prévues (cf. 1^{re} partie). **Est-il prévu de réaliser des économies afin de recentrer les fonds sur ces actions prioritaires ?** À titre d'exemples :

- Il est précisé : *Ce budget permet notamment de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des centres de formation des apprentis* : est-il envisagée une restructuration des 43 CFA que compte notre région ?

- De même peut-on s'interroger, dans la politique ESRI, sur le bien-fondé de la subvention de fonctionnement attribuée non seulement à des établissements privés mais aussi à un établissement

Déclaration de Pascal Blain, au nom de FCNE, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

La lecture des orientations budgétaires laisse souvent un sentiment mitigé. Le document proposé aujourd'hui dans un contexte très particulier où l'arrivée d'une nouvelle équipe, profondément renouvelée, coïncide avec la mise en place de la nouvelle grande région Bourgogne et Franche-Comté n'échappe pas à la règle.

Manifestement écrits à plusieurs mains, le texte affiche une ambition dont le souffle se retrouve de manière bien inégale au fil des diverses parties...

Nous voulons être optimistes et faire confiance à l'attachement des membres de l'exécutif régional au concept de développement durable même si les mots ne sont pas toujours explicitement là pour le dire et donne même parfois des signes contradictoires.

En période d'instabilité, on peut entendre le besoin de rassurer les acteurs économiques à qui l'on promet d'assurer la **continuité** des aides. Au-delà de la nécessaire **transition** énergétique, désormais inscrite dans la loi, la Région affiche une ambition pour

un développement plus durable, une transition écologique. Il ne faudrait pas qu'une approche trop cloisonnée oppose finalement écologie et économie. Pour avancer vers cet horizon, chacun, sans exception, doit être mis en mouvement et invité à adhérer à la feuille de route. C'est pourquoi par exemple, le soutien au secteur du BTP dont nous connaissons tous les grandes difficultés, ne peut être envisagé hors d'un cadre **d'éco-conditions**. Il serait en effet vain de se mobiliser pour la biodiversité si le soutien à l'emploi dans ce secteur devait conduire à toujours plus d'artificialisation des sols par de nouvelles infrastructures de transport. La rénovation thermique des bâtiments peut, et doit, être le principal levier pour soutenir et revivifier le secteur du BTP.

Favorables à la voie d'eau, mode de transport écologique lorsqu'il emprunte les grands fleuves dans leurs plaines alluviales, les associations de protection de la nature et de l'environnement, restent vigilantes aux projets de liaisons interland (Saône-Moselle/Rhin-

Rhône...), impliquant franchissement de seuils et mise à grand gabarit des rivières, destructeurs des milieux empruntés et de la vie inféodée à ces milieux.

Le secteur agricole est lui aussi fragilisé par la compétition internationale et appelle une attention particulière. Nous voulons voir le souffle du grenelle de l'environnement à travers l'engagement de la Région à animer et fédérer les énergies de tous les acteurs pour poser les bases d'un diagnostic partagé et ensuite construire des solutions. Nous savons la conviction de M^{me} la présidente qu'il est nécessaire **de mettre en œuvre à l'échelle régionale de nouvelles formes de gouvernance** qui répondent aux exigences de notre temps : donner toute leur place aux citoyens et aux territoires, renforcer la transparence... Protecteurs de l'environnement mais aussi consommateurs doivent être associés. Une part des représentants de la profession agricole y est ouvert, les associations de protection de la nature et de l'environnement sont disponibles pour travailler à la cette table.

Si nous regrettons que le document n'évoque pas le tourisme,

secteur prometteur de nouvelles activités, nous voulons croire que les projets de deux Center Parcs, aux antipodes du développement durable et de la politique « tourisme » portée jusqu'alors, seront abandonnés au profit d'actions de revitalisation de tous les territoires.

La nouvelle compétence transport, incluant les transports scolaires, ouvre des perspectives pour la mise en place **d'un service public de transport collectif de proximité renforcé**, au profit quotidien des habitants. L'harmonisation des pratiques en matière de taxation des véhicules automobiles individuels vers le haut s'impose, pas seulement d'un point de vue financier, mais aussi parce que la stratégie financière doit être au service de l'ambition et de la cohérence de cette nouvelle politique mobilités. Le texte soumis aujourd'hui au CESER montre les difficultés à surmonter pour donner cohérence et force au projet de notre nouvelle Région. Nous voulons croire qu'ensemble, sans renier leurs histoires et identités, Bourgogne et Franche-Comté sauront bâtir un projet véritablement durable pour notre territoire.

Déclaration de Daniel Boucon, au nom du secteur de la Culture, sur le rapport 1-1 « Orientations budgétaires pour 2016 »

En tant que l'un des représentants du secteur de la culture au sein de notre assemblée, je ne peux qu'être satisfait de la « sanctuarisation » même si le vocable ne m'enthousiasme pas, du budget qui lui est consacré par le Conseil régional de B F-C dans ses OB 2016.

Venant après deux années consécutives de réductions de celui du Conseil régional de Bourgogne, ce changement d'orientation marque un retour de la politique culturelle au cœur des préoccupations de l'Exécutif, dont le monde culturel prend acte.

Le document rappelle opportunément que, si la Région a des compétences - qui sont obligatoires - elle a aussi des responsabilités, notamment en matière de cohésion sociale et d'accès à la citoyenneté, et que la culture en est un outil .

Le budget primitif et le plan de mandat nous diront s'il s'agit seulement d'un coup d'arrêt donné à la baisse, ou s'il s'agit de l'amorce de reconstitution de la capacité d'action régionale dans

ce domaine, mais, en tout état de cause, il est important de noter que la culture a quitté son douteux statut de variable d'ajustement pour réintégrer celui de politique au sens plein.

Je remarque aussi avec intérêt que, parmi les objectifs poursuivis, on retrouve, explicitement ou en filigrane, un certain nombre de préconisations naguère émises par les CESER, ce qui laisse augurer d'intéressants échanges sur leur mise en œuvre.

Sous ma casquette de co-président de la commission « Cadre de vie et société », j'extrapole pratiquement à l'identique ces réflexions au sport et à la vie associative, en regrettant toutefois que le chapitre consacré aux associations soit si court et si sec, et en gageant que cela ne préjuge pas de la qualité de l'attention dont le monde associatif bénéficiera.

Enfin, j'ai pris bonne note de l'intention de recourir à la concertation et à la co-construction sur ces différents terrains. Nous sommes prêts...

Échos dans les médias

- **Oui à la « Bourgogne Franche-Comté »** France 3 - 15/03/2016 21
- **Nom de la nouvelle région : le CESER préconise... de ne rien changer**
Le Bien Public - 15/03/2016 22
- **« Merci pour votre silence »** L'Est Républicain - 16/03/2016 23
- **« Le nom de la Région n'est pas un débat »** Le Progrès - 16/03/2016 24
- **« Le nom de la Région n'est pas un débat »** Le Journal de Saône-et-Loire -
16/03/2016 24
- **« Ne pas changer de nom »** Le Journal du Centre - 17/03/2016 25
- **« Première assemblée plénière du CESER Bourgogne
Franche-Comté : le bilan »** macommune.info - 18/03/2016 26



Oui à la « Bourgogne – Franche-Comté », non au déséquilibre entre Dijon et Besançon.

Publié par [Catherine Eme-Ziri](#) le 15/03/2016 à 17:04:39



Tous les membres du CESER Bourgogne – Franche-Comté votent pour le nouveau nom de la région

Ce matin, première séance de travail pour le CESER, Conseil Economique Social et Environnemental Régional. Pour cette toute première fois, les 147 membres avaient rendez-vous à ... Besançon. A l'ordre du jour : le choix du nom de la nouvelle région et les orientations budgétaires. A cette occasion, il a beaucoup été question de gouvernance, de méthodes, de bonnes pratiques et ... entre les lignes, d'équilibre entre Dijon et Besançon.

Le nom qui s'impose

A l'unanimité, c'est le nom de « Bourgogne – Franche-Comté » qui a été voté ce matin par le CESER. Unanimité des 105 membres présents, 105 sur les 147 membres de CESER. Ce nom s'impose naturellement : il porte deux notoriétés fortes et il est même déjà utilisé... alors, pourquoi en changer ?

A surveiller quand même : cette juxtaposition n'est pas fusion et il ne crée pas d'emblée cette nouvelle région.

A l'ordre du jour aussi les orientations budgétaires. Le conseil régional votera le 29 avril le budget 2016. Le CESER s'est prononcé sur les orientations budgétaires voulues par la majorité. L'occasion pour de nombreux membres de prendre la parole. La CGT et FO ont évoqué la loi travail pour la dénoncer, certains ont reproché au projet son manque d'insistance sur notre spécialité transfrontalière, d'autres ont évoqué la situation de l'agriculture. Plusieurs ont salué « la situation financière saine » de la région.

Les orientations budgétaires ont été votées par l'ensemble des membres présents, excepté par la CGT qui a voté contre.

Besançon versus Dijon

En filigrane, il a beaucoup été question de l'équilibre entre les deux régions, entre Besançon et Dijon, des méthodes de gouvernance ou encore de bonnes pratiques... LE CESER ne s'est pas prononcé sur l'auto-saisine demandée par les élus communistes de Besançon. Christophe Lime, adjoint à Besançon, et ses camarades s'inquiètent du déséquilibre entre Besançon et Dijon, des zones rurales et les principales villes et des méthodes employées par le maire de Dijon. François Rebsamen, maire socialiste de Dijon, a réussi à arracher le Tribunal de Commerce Spécialisé, initialement annoncé à Besançon. Le tout suite à un coup de téléphone au Président de la République, François Hollande.

François Berthelon, président du CESER Bourgogne – Franche-Comté s'est exprimé à ce sujet. Pour lui, pas de raison de se saisir exclusivement de cette question mais l'équilibre entre les deux principales villes et les différents territoires doit être une préoccupation permanente. De plus, les vilaines méthodes doivent prendre fin.

PS : Les membres du CESER ont choisi « un coup à toi, un coup à moi... » autrement dit, une séance à Dijon, l'autre à Besançon. Aujourd'hui, ils se sont retrouvés, à 105 (soit 5 personnes de plus que les 100 conseillers régionaux) dans la nouvelle salle, flambant neuve, de la CCI, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, à Besançon.

Une salle spacieuse, bien équipée, avec toutes les technologies modernes qui est louée par la CAGB, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour ses séances.

Les conseillers régionaux doivent choisir le lieu d'implantation du siège du conseil régional. Le manque de place de la salle Edgar Faure étant l'argument avancé pour ne pas choisir Besançon... C'était avant de connaître cette magnifique salle de la CCI.

Moi, je dis ça, je ne dis rien...

BOURGOGNE - POLITIQUE

Nom de la nouvelle région : le Ceser préconise... de ne rien changer

Vu 5271 fois | Le 15/03/2016 à 10:46 | mis à jour à 11:04 | Réagir (5)



Photo illustration LBP

Alors que le changement de nom de la grande région Picardie - Nord-Pas-de-Calais en Hauts-de-France n'en finit pas de faire jazer, les instances de la grande région Bourgogne - Franche-Comté semblent ne rien vouloir changer.

Réuni ce matin à Besançon, le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) a fait savoir, à trois jours de la séance plénière du conseil régional à Dijon, qu'il était favorable à conserver ce nom provisoire... Une préférence identique à celle de la présidente de la région Marie-Guite Dufay.



Jean-Pierre Tenoux
@MenezUhel

Suivre

Ce serait bien que la Bourgogne Franche-Comté s'appelle... la Bourgogne Franche-Comté, pense le CESER du lieu. #Regions

10:22 - 15 Mars 2016

4 4

Politique Michel Neugnot (PS) content que le CESER n'évoque pas l'état financier de la Région

« Merci pour votre silence »

Besançon. C'est le premier constat. Il existe bien à Besançon une salle de conférences capable d'accueillir dans des conditions confortables les 147 membres du Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne Franche-Comté. C'est l'hémicycle de la CCI du Doubs. Qui peut le plus pouvant le moins, celui-ci n'aura donc pas de difficultés à recevoir les 100 élus de la Région et leurs chefs de service si, un jour, Marie-Guite Dufay décide d'y convoquer une assemblée plénière plutôt qu'à Dijon.

Mais l'heure est aux tentatives d'apaisement entre les deux villes capitales. « On ne construit rien sur des malentendus et des rancœurs », a insisté le président du CESER, François Berthelot, en ouvrant hier matin sa séance. « Il ne faut pas perdre son temps et son énergie dans des rivalités, inutiles qui nous paraîtront bien futiles dans quelques années. » La formalité de l'avis sur le nom futur de la Région vite expédiée (lire ci-dessous), c'est l'analyse des orientations budgétaires 2016 de la Bourgogne Franche-Comté, qu'examineront les élus politiques vendredi, qui a occupé l'essentiel des travaux.

L'avenir du ferroviaire

A la lecture des 80 pages du document budgétaire de l'exécutif et des 312 pages du rapport thématique de la Chambre régionale des comp-

tes qui en éclaire le contexte et les enjeux, en particulier dans le domaine incertain de l'avenir du ferroviaire, une évidence : les marges de manœuvres sont de plus en plus réduites. Ceux qui espéraient que le « différentiel » entre les coûts actuels des cartes grises (51 € le cheval fiscal en ex-Bourgogne et 36 € dans l'ancienne Franche-Comté) se réglerait « par le bas » n'ont guère d'illusions à se faire : sur le mandat, l'alignement se fera « par le haut », l'écart en termes de recettes se situant entre 15 M€ et 17 M€ selon l'hypothèse retenue.

L'autre outil de financement, c'est le recours à l'emprunt. On sait que la Franche-Comté a mis sa capacité d'endettement dans la corbeille de mariage. Quant à la Bourgogne, elle serait en moins mauvais état budgétaire que d'aucuns le prétendaient naguère, dit-on. Le CESER, hier, n'en a pas parlé. Ce fut l'aubaine du jour pour Michel Neugnot, le premier vice-président PS qui représentait Marie-Guite Dufay. « La situation financière de la Bourgogne Franche-Comté ne pose pas de problèmes puisque la question n'a pas été abordée, je vous remercie, à travers votre silence, de l'avoir acté », s'est-il félicité.

L'important, pour lui, c'est de « dégager une capacité d'investissement forte » pour compenser les ressources contraintes. Cela ne peut se faire qu'en « corrigeant le ta-



■ La salle de conférences de la CCI du Doubs à Besançon a accueilli les travaux du CESER. Photo J.-P. Tx

« comptable, c'est-à-dire en baissant les frais de fonctionnement au bénéfice de l'investissement ». Mais attention, cette « trajectoire » ne se limitera pas à la gestion inter-que de l'institution, il faudra que chacun y prenne sa part, a glissé le vice-président. Avec l'emploi, comme objectif.

Au titre du Plan Hollande, la Bourgogne Franche-Comté recevra d'ailleurs 36 M€ de l'Etat, soit 3 000 € par personne, pour former 12 000 jeunes supplémentaires, a encore précisé Michel Neugnot. Enfin, le conseil régional a choisi de piloter lui-même sa compétence toute neuve en matière de transport scolaire, prévue par la loi NOTRe, et non de la « sous-traiter » aux huit

départements qui l'avaient en charge jusqu'alors. « L'exécuteur a souhaité l'assurer pleinement », a relevé le CESER qui sera « particulièrement vigi-

Jean-Pierre TENOUX

Nom de la Région : le même !

► Consulté par Marie-Guite Dufay sur le nom futur de la Région, le CESER a jugé que le mieux était d'appeler la Bourgogne Franche-Comté... la Bourgogne Franche-Comté ! A l'opposition de l'ancien député qui disait : « Si nous voulons que tout reste tel que c'est, il faut que tout change », l'assemblée pense donc qu'il faut que rien ne change à ce propos pour que tout puisse devenir possible par ailleurs. « Ce n'est pas un débat », a expliqué le président François Berthelot, s'amusant de la « consultation très large » voulue par Marie-Guite Dufay. « Je ne sais pas qui n'a pas reçu de sollicitation... », a-t-il souri. Ceci voté, il reste « à construire une identité régionale nouvelle qui vienne enrichir – sans les effacer – les identités antérieures » pour « construire un sentiment d'appartenance pour les citoyens », ont insisté les conseillers socioprofessionnels.

LA PHRASE

« Le nom de la Région n'est pas un débat »

François Berthelon, président du Conseil économique et social de Bourgogne-Franche-Comté (CESER)

Consulté par Marie-Guite Dufay sur le nom futur de la Région, le CESER a jugé que le mieux était d'appeler la Bourgogne Franche-Comté... la Bourgogne Franche-Comté. Selon le CESER, il reste « à construire une identité régionale nouvelle qui vienne enrichir – sans les effacer – les identités antérieures ».

LA PHRASE

« Le nom de la Région n'est pas un débat »

François Berthelon, président du Conseil économique et social de Bourgogne-Franche-Comté (Ceser)

Consulté par Marie-Guite Dufay sur le nom futur de la Région, le Ceser a jugé, mardi, que le mieux était d'appeler la Bourgogne Franche-Comté... Bourgogne Franche-Comté. Selon lui, il reste « à construire une identité régionale nouvelle qui vienne enrichir – sans les effacer – les identités antérieures ». Décision définitive vendredi, lors d'une session plénière des élus du Conseil régional.

DIJON ■ Le Conseil économique, social et environnemental régional

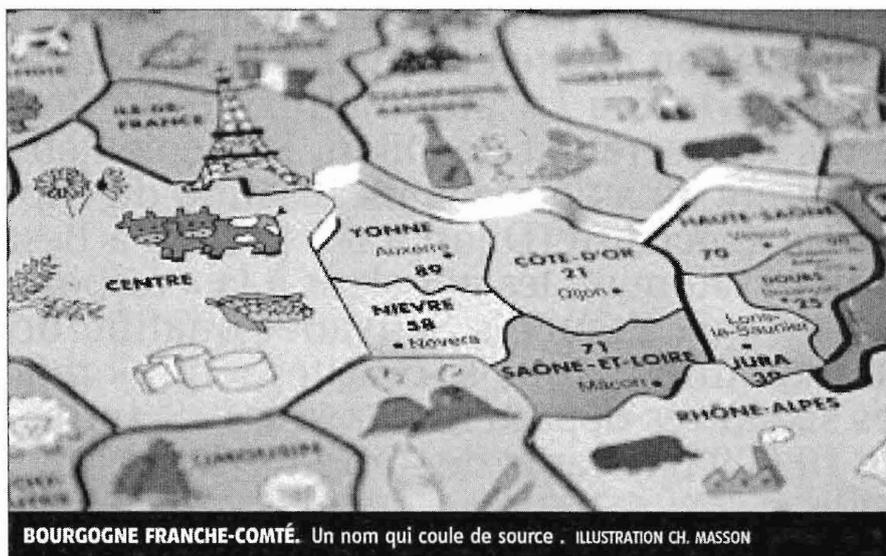
Ne pas changer de nom

Le Ceser est la première assemblée à donner son avis sur le nom de la grande région. Bourgogne Franche-Comté déjà utilisé, semble tout a fait convenir aux élus.

Alexandra Caccivio

Hauts-de-France, Nouvelle Austrasia, Acaïlie : alors que le nom de baptême des nouvelles régions alimente les débats, le consensus semble de mise, en Bourgogne Franche-Comté. Première assemblée à donner officiellement son avis, le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) estime que le nom « Bourgogne Franche-Comté » « s'impose naturellement ».

« Il est déjà entré dans les usages », notamment dans les structures et dans les entreprises, désormais à cheval sur les deux régions, souligne François



BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ. Un nom qui coule de source . ILLUSTRATION CH. MASSON

Berthelon, président du Ceser, lors de la session organisée mardi à Besançon.

Les élus du Conseil régional sont appelés à en reparler dès demain lors d'une séance plénière où

Marie-Guite Dufay, la présidente du conseil régional, présentera les résultats de la grande consultation qu'elle a néanmoins lancée pour trouver un nouveau nom de baptême à la Bourgogne Franche-Comté.

Critiques

Au final, le débat du Ceser s'est surtout centré sur les orientations budgétaires de la région, qui seront elles aussi débattues vendredi. Les membres du Ceser se sont montrés

particulièrement critiques. Un exemple : le rapport relatif aux orientations budgétaires n'évoque pas l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, qui sont pourtant des « fondamentaux pour l'attractivité de la région et son développement », relève le texte adopté le Ceser. « Les élus et les services de la région ont paré au plus pressé mais il reste beaucoup trop de points sur lesquels il faut avancer », s'inquiète François Berthelon. ■



« Bourgogne Franche-Comté s'impose naturellement. »

FRANÇOIS BERTHELON Président du Conseil économique et social

Première assemblée plénière du CESER Bourgogne Franche-Comté : le bilan

Publié le 18 mars 2016 à 10:37 Mis à jour le 18 mars 2016 à 10:37



©CESER - cliquez sur l'image pour agrandir

Le conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) de Bourgogne Franche-Comté s'est réuni le mardi 15 mars 2016. Pour cette première réunion plénière consacrée à l'examen de rapports soumis à leur avis par l'exécutif régional, les 147 conseillers du Ceser avaient à se prononcer sur la dénomination de la nouvelle région et sur le rapport d'orientations budgétaires 2016.

Dénomination de la nouvelle région

Dans un avis adopté à l'unanimité, le CESER propose de conserver la dénomination "Bourgogne Franche-Comté". En effet, celle-ci semble s'imposer naturellement puisqu'elle est déjà entrée dans de nombreux usages et présente l'avantage de rassembler deux noms à forte notoriété. Au-delà de ce choix, le CESER tient à insister sur l'importance de construire une nouvelle identité qui vienne enrichir – sans les effacer – les identités antérieures.

PUBLICITÉ



Les orientations budgétaires pour 2016

Concernant les orientations budgétaires qui s'articulent autour de 3 grands axes (l'emploi, le développement durable et le vivre-ensemble), le CESER prend acte du contexte particulier dans lequel elles ont été préparées. Il aurait néanmoins souhaité que l'exécutif régional affiche des orientations plus affirmées sur certaines compétences majeures telles que le développement économique, la formation et la recherche, la cohésion sociale, l'aménagement du territoire ou encore les mobilités. Une formulation plus précise aurait permis aux partenaires du Conseil régional, dont le CESER, de davantage visualiser les ambitions de la Région qui sous-tendront son futur plan de mandat.

(Communiqué)

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional



Site de Besançon

4, square Castan | CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03



Site de Dijon

17, boulevard de la Trémouille | CS23502
21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr